Image not found or type unknown

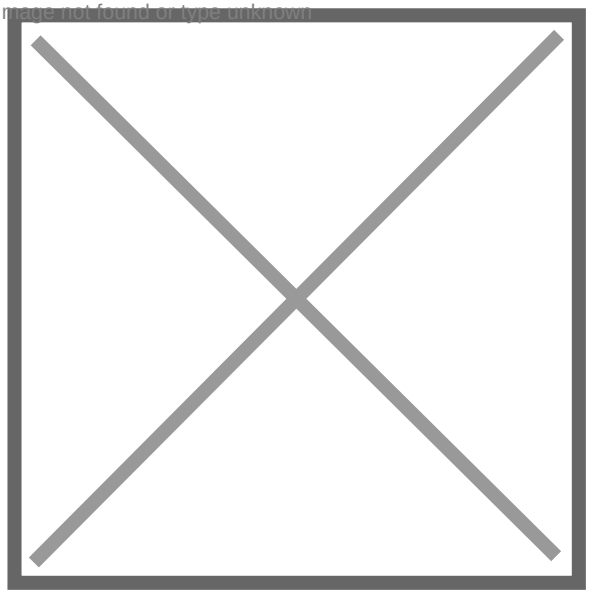

Comment calculer la pension de reversion

Par **balounet**, le **29/04/2008** à **15:45**

j'ai 51 ans et je suis veuve dpuis 2 ans et demi , je suis obligée de déposer le bilan de mon entreprise . je n'aurais plus de revenu , ai je droit à la pension de reversion , à combien semonte t'elle ? Comment la calcule t'on ?
à qui s'adresser pour avoir les renseignements ? merci.

Par **ly31**, le **01/05/2008** à **13:05**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas remariée vous pouvez prétendre à la pension de réversion CRAM ainsi qu'aux Caisses Complémentaires

Il me semble que la pension de réversion est de 54%, en ce qui concerne les employés du "privé"

Je vous conseille de prendre rendez vous dans les meilleurs délais avec votre Centre CRAM ainsi qu'avec le C.I.C.A.S. (pour retraite complémentaire)

Je vous souhaite bon courage

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés